

Présentation des travaux du 5^{ème} schéma enfance famille

CSEF 4 juillet 2016

1- Les règles entourant la construction du schéma

Le cadre législatif

La construction d'un « schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale » devant inclure la protection de l'enfance est obligatoire (art. L. 312-4 et L. 312-5 du CASF).

Le suivi de la mise en œuvre du schéma est assuré par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (art. L.226-3-1 du CASF)

Les principes encadrant la construction d'un schéma

Le schéma est établi pour une période maximum de cinq ans et le contenu « attendu », redéfini par la Loi du 2 janvier 2002, est le suivant:

- Apprécier « la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population »
- Dresser « le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante
- Déterminer « les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale » (dont la « création, transformation ou suppression d'établissements et services »)
- Préciser « le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 [...] ainsi qu'avec les établissements de santé définis à l'article L6111-1 du Code de la santé publique »
- Définir « les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas »

Dans son article 2, la Loi du 14 mars 2016 introduit un nouvel élément de cadrage : un protocole doit être établi dans chaque département par le Président du Conseil départemental « avec les différents responsables institutionnels et associatifs amenés à mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille, notamment avec les caisses d'allocations familiales, les services de l'Etat et les communes. Il définit les modalités de mobilisation et de coordination de ces responsables autour de priorités partagées pour soutenir le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ».

Les enjeux et objectifs d'un schéma

Le schéma départemental est un instrument de pilotage des politiques publiques, il est un « outil privilégié pour faire évoluer l'offre de prise en charge et l'adapter aux besoins ».

Les objectifs du schéma sont de :

- connaître les besoins
- réaliser le bilan des services existants
- définir les objectifs du développement de l'offre
- préciser les modalités de partenariat
- définir les critères d'évaluation

L'ONPE précise dans son 10^e rapport qu'« il doit se définir à différents niveaux pour être à la fois cohérent d'un point de vue global, tout en organisant précisément l'action de toutes les parties prenantes dans un calendrier et selon des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis ». Un des enjeux majeurs du schéma reste le caractère partenarial de la démarche.

Les étapes et le calendrier de construction du 5^{ème} schéma

7 grandes étapes, de la concertation à la validation :

Echéances	Action	Résultats
20 juin 2016	Présentation du bilan du 4 ^e schéma Déclinaison des axes prioritaires pour le 5 ^e schéma	Réalisation diagnostic partagé avec COPIL de l'ODPE
4 juillet	Présentation de la méthode et des axes en CSEF	Validation de la méthode de construction
8 juillet	Présentation des résultats de l'évaluation au comité d'évaluation	Partage des résultats et perspectives
6,11 18 octobre	Mise en œuvre des 3 ateliers participatifs réunissant parents, jeunes, professionnels et élus	Recueil de propositions des objectifs et intentions d'actions
29 novembre	Conférence annuelle	Partage du diagnostic et de l'évaluation du schéma
Janvier 2017	Présentation des axes et des objectifs du 5 ^e schéma en lien avec le projet départemental	Validation en SP des grandes orientations
Juin 2017	Présentation du schéma (orientations, objectifs, plan d'action)	Validation du 5 ^e schéma en SP

2- Les enjeux et objectifs du 5^{ème} schéma

Les travaux préparatoires

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) est positionné pour la réalisation du bilan des actions du 4^{ème} schéma et de la synthèse générale de la Protection de l'enfance.

Les données sociodémographiques ainsi que la situation de la protection de l'enfance doivent être intégrées dans le nouveau schéma. Ces données seront complétées par un état des lieux plus détaillé sur les services et établissements de protection de l'enfance mis en œuvre dans le département.

En parallèle, est conduite par la MAMOPS l'évaluation de la politique enfance au travers de certains axes du 4^{ème} schéma. Elle porte sur plusieurs champs de l'action du département : le dispositif de recueil des Informations Préoccupantes (IP), la mise en place du Projet Pour l'Enfant (PPE) dans le Finistère et les modes d'interventions dits innovants initiés par le Département.

Sur la base de ce diagnostic et en fonction des orientations politiques départementales et nationales, il conviendra de projeter les grands axes du 5^e schéma et leur déclinaison stratégique.

Le cadre de travail

Les premières réflexions ont été menées à partir du cadre de la Loi du 14 mars 2016 sur la Protection de l'enfant, de la feuille de route de la Ministre Rossignol, du projet départemental présenté lors de la séance plénière de juin 2016, des propositions des ateliers Haut-Parleurs et des travaux du comité de pilotage de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Proposition pour les enjeux du 5^e schéma

L'évaluation

Il s'agit d'assurer une évaluation des besoins, des pratiques et des actions. Cet axe vise à mettre en œuvre une évaluation des besoins des enfants, des jeunes et des familles mais aussi des pratiques professionnelles (qui doivent évoluer comme évoluent les besoins) et également des actions (à adapter au regard de l'évolution des besoins des enfants, familles, jeunes et de l'évolution des pratiques). Cet axe est à la fois le préalable et l'incontournable aux deux autres axes du schéma.

Des services efficaces pour les parents en cas de difficultés éducatives

Cet axe vise à permettre aux parents en situation de difficultés dans l'éducation, au sens large, de leurs enfants de trouver rapidement un début de réponse à leurs questions (recherche dans leur entourage ou services publics ou orientation vers un accompagnement) et éviter ainsi, que l'enfant ne souffre de ces difficultés et qu'il soit nécessaire, faute de prévention, de saisir l'autorité judiciaire pour le protéger.

Il ne s'agit pas dans cet axe de traiter du soutien à la parentalité qui relève plus spécifiquement du schéma des services aux familles co-piloté avec la CAF, ou plus largement du schéma d'accessibilité des services aux publics, mais de centrer la réflexion sur les situations relevant de la protection de l'enfance, face à une difficulté repérée et reconnue.

Dans ce cadre, deux grands thèmes semblent devoir être priorités : l'isolement des parents/familles d'une part et les situations de conflit d'autre part. Les ateliers Haut-parleurs ont déjà traité de ces questions et la réflexion pourra ainsi s'appuyer sur la synthèse de ces travaux afin de définir les objectifs opérationnels qui devront guider les propositions sur cet axe.

La réflexion pourra prendre appui sur les dispositifs existants, tant en direction des parents que des enfants et des jeunes, analyser leur niveau d'adéquation aux objectifs définis et les évolutions nécessaires pour répondre aux attentes (évaluation des besoins, des pratiques et des actions). Les travaux devront également porter sur la question de la représentation qu'ont les familles de ces services, sur la communication autour de ces services.

Un projet personnalisé pour un parcours cohérent et adapté

Cet axe prolonge tous les travaux engagés dans le 4^{ème} schéma autour du projet pour l'enfant et s'inscrit pleinement dans les nouvelles lois et réglementations relatives à la protection de l'enfance et dans les orientations de la feuille de route ministérielle.

Il s'agira pour les cinq prochaines années de tout mettre en œuvre pour que les parents et l'enfant trouvent en eux-mêmes et dans leur environnement les ressources nécessaires pour

les accompagner et les soutenir sans une intervention trop importante de l'institution et avec un moindre recours à l'instance judiciaire.

Ce projet pour l'enfant mobilise dans sa mise en œuvre des professionnels de différentes institutions et génère pour les parents et l'enfant une multiplicité d'interlocuteurs voire de documents à compléter. L'un des enjeux du prochain schéma sera de réussir à faire équipe autour de la famille en définissant clairement les rôles de chacun et en proposant à l'enfant, un référent qui incarnera le projet et en assurera un réel suivi, en lien avec la famille et les différents acteurs. Cette démarche devra se concrétiser par une harmonisation des pratiques et l'usage d'outils formalisés communs, adaptés aux différentes situations de publics aidés.

3- La concertation

Les modalités de concertation

La direction enfance famille veille depuis la construction du 4^{ème} schéma à associer, partenaires, familles et jeunes à ses réflexions. La préparation du futur schéma s'effectuera en respectant ce principe.

Après définition des grandes orientations politiques, il est proposé de réunir sous un format type atelier Haut-parleurs, les personnes intéressées par la réflexion : élus, professionnels du Conseil départemental, des associations partenaires, familles et jeunes. Un atelier par thématique sera ainsi organisé.

L'ODPE sera chargé de l'organisation des ateliers participatifs ayant pour objet de recueillir les propositions des acteurs de la protection de l'enfance dans le Finistère sur les axes politiques et de permettre la construction d'un plan d'action partenarial (grands axes du nouveau schéma et actions permettant d'y répondre).

Les thèmes des ateliers participatifs

Il convient donc pour le département au travers de son projet, de mettre en œuvre les axes qui permettront de répondre aux principes de la Loi tout en s'attachant à répondre aux besoins repérés dans le département en matière de politique enfance.

2 axes à soumettre à la réflexion des participants aux ateliers

➤ **Préserver l'éducation et le développement de l'enfant en accompagnant l'exercice de la fonction parentale à domicile**

Comment permettre aux familles en situation de conflit de faire appel aux services avant que leurs enfants n'en souffrent ? Comment faciliter l'accès aux services existants ? Quelles autres modalités d'accompagnement seraient nécessaires ?

Comment faciliter pour les familles en situation d'isolement (géographique, familial, affectif...) l'accès aux services et à des appuis dans leur environnement ? De quels accompagnements ces parents et leurs enfants ont-ils besoin pour éviter ou résoudre leurs difficultés ?

➤ **Garantir l'éducation de l'enfant dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement et/ou d'hébergement**

Comment développer l'accompagnement d'un enfant au sein du réseau familial/social ?

Quelles modalités d'action, quels partenariats développer et/ou mettre en œuvre ?

Comment faire équipe autour d'**UN projet** pour un enfant et une famille accompagnés par plusieurs institutions ? Quels incontournables pour les uns et les autres, parents et professionnels ?

Le recueil de l'avis de l'ensemble des acteurs sur les enjeux et les objectifs

Les avis de tous les acteurs seront sollicités selon différentes modalités :

- partenaires, familles, jeunes, élus: association à la réflexion dans le cadre des ateliers participatifs
- élus de la commission solidarités enfance famille et membres du comité de pilotage de l'ODPE : présentation des travaux et recueils des avis
- professionnels du Conseil départemental, partenaires, familles et jeunes : un questionnaire sera largement diffusé pour recueillir des propositions.